

Le préfet de l'Aisne
à
Mesdames et Messieurs les Maires
des communes du département

en communication à :
Mesdames et Monsieur les Sous-Préfets
Madame le Directeur départemental de l'Office national des
anciens combattants et victimes de guerre

N° 9/2020

Laon, le 18/05/2020

Objet : Journée nationale de la Résistance

J'ai l'honneur de vous informer que les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs françaises le mercredi 27 mai 2020, à l'occasion de la Journée nationale de la Résistance.

Je vous demande de veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.

Le pavoisement doit être effectué sous réserve que les agents affectés à cette tâche puissent être mobilisés dans le cadre des plans de continuité d'activité et dans le respect des mesures « barrières ».



Ziad KHOURY